

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE REUNION DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un le 18 Mars 2021 à 20h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Mr DUMONTET Jean-Jacques Maire.

Présents : DUMONTET Jean-Jacques ; MEYNARD Michel ; CLAUZADE Annick ; CATUS Jérémy ; LANDORMY Éric ; PREVOST Laurent ; LANSADE Suzy ; NORMAND Catherine ; PRINCE Christophe ; AUTEF David ; BROUSSOU Laurent

Absences excusées : GAUMY Delphine ; CHARLIER Régine ; DUPONCHEL Marc-Antoine ;

Absents : VERLHAC Jean-Claude ;

Procuration : Régine CHARLIER à Jean-Jacques DUMONTET

Secrétaire de séance : LANSADE Suzy

Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Janvier 2021

I - Vote du compte de gestion 2020 du budget COMMUNE et budget LOGEMENT SOCIAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 réalisée par le receveur municipal de Terrasson, est conforme au compte administratif de la commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget COMMUNE et du budget LOGEMENT SOCIAL.

II- Vote du compte administratif du budget COMMUNE – Année 2020

Le conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Mr MEYNARD Michel - 1^{er} Adjoint, a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2020, dressé par Mr DUMONTET J-Jacques – Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		141 298,33		149 064,39		290 362,72
Opération de l'exercice	460 615,22	558 587,76	378 228,75	124 132,36	838 843,97	682 720,12
TOTAUX	460 615,22	699 886,09	378 228,75	273 196,75	838 843,97	973 082,84
Résultats de clôture		239 270,87	105 032,00			134 238,87
Restes à réaliser			146 388,84	103 203,56	146 388,84	103 203,56
Totaux cumulés	460 615,22	699 886,09	524 617,59	376 400,31	985 232,81	1 076 286,40
RESULTATS DEFINITIFS		239 270,87	148 217,28			91 053,59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III - Affectation des résultats 2020 – COMMUNE

Vu le compte administratif qui présente un excédent en fonctionnement de 239 270,87 € et un déficit en investissement de 105 032,00 €,

Vu les RAR d'investissement (dépenses) d'un montant de 146 388,84 €,

Vu les RAR d'investissement (recettes) d'un montant de 103 203,56 €,

Vu le besoin de financement réel,

Les résultats d'affectation se traduisent comme suit :

- Affectation au R1068 (investissement) : 148 217,28 €
- Report en fonctionnement au R002 : 91 053,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 indiqués ci-dessus.

IV - Vote du compte administratif du budget LOGEMENT SOCIAL – Année 2020

Le conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Mr MEYNARD Michel – 1^{er} Adjoint, a délibéré sur le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2020, dressé par Mr DUMONTET J-Jacques – Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 976,74		64 256,23		70 232,97
Opération de l'exercice	2 170,30	12 442,00	9 127,60		11 297,90	12 442,00
TOTAUX	2 170,30	18 418,74	9 127,60	64 256,23	11 297,90	82 674,97
Résultats de clôture		16 248,44		55 128,63		71 377,07
Restes à réaliser			84 161,97	14 000,00	84 161,97	14 000,00
Totaux cumulés	2 170,30	18 418,74	93 289,57	78 256,23	95 459,87	96 674,97
RESULTATS DEFINITIFS		16 248,44	15 033,34			1215,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

V- Affectation des résultats 2020 – LOGEMENT SOCIAL

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif dégage un excédent en fonctionnement ainsi qu'en investissement.

L'affectation de résultat de fonctionnement se traduit comme suit :

Affectation au R 1068 (investissement) : 15 033,34 €

Report en fonctionnement au R002 : 1 215,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 énoncée ci-dessus.

VI- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgété – dépenses d'investissement concernées 2020 : 497 955,33 €

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 124 488 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

SALLE DES FETES

Article 21318

A hauteur de 20 000 €

VII - Modification de la délibération n°2021-03 du 29 janvier 2021 relative à la révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Les tarifs proposés à la réunion précédente restent inchangés.

Il a été proposé d'enlever la partie « associations extérieures » - l'assemblée délibérante a voté, pour, à l'unanimité

VIII - Motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne

Suite à la décision de la poste de réduire les horaires d'ouverture d'un certain nombre de bureaux de poste avec l'objectif de proposer aux maires concernés une transformation en agence postale, l'UDM a proposé que chaque Conseil Municipal adopte une délibération de principe pour le maintien, des bureaux de poste en Dordogne.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander :

- A la direction régionale de la poste de garantir le maintien des activités des bureaux de poste actuellement implantées sur le territoire de la Dordogne,
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020,
- De prendre en compte la situation particulière et de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points contact tels définis par le contrat tripartite.

IX - Motion contre le projet de réforme du groupe EDF

Une motion a été adoptée par le FNCCR contre le projet de réforme du groupe EDF

Considérant le projet de réforme du groupe EDF,

Considérant la motion adoptée par le conseil d'administration de la FNCCR du 20 janvier 2021,

Considérant la délibération du 17 février 2021 du SDE 24 adoptant à l'unanimité la motion élaborée par le FNCCR,

Considérant l'impact que pourrait avoir un tel projet autant sur les valeurs d'un service public de l'énergie de proximité et de qualité, que sur l'intérêt des collectivités locales et des usagers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de la FNCCR

X DIVERS

MISE EN PLACE D'UN ECHEANCIER POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DEFECTUEUX

48 luminaires ont été répertoriés comme dits défectueux car trop vieux. Il est nécessaire de mettre en place un échéancier afin de prévenir les éventuelles pannes. Cet échéancier peut être établi sur 3-à 5 ans.

Monsieur Le Maire doit rencontrer le SDE 24 mercredi 24/03. Cette rencontre permettra, notamment, de faire un état des lieux, d'avoir un prix estimatif d'une telle opération et de savoir si celle-ci peut être subventionnée et à quelle hauteur.

Une telle démarche permettra à la collectivité de réaliser des économies d'énergie mais aussi financières.

La 1ere étape de cette démarche consiste à réaliser un état des lieux.

ACCES SECURISE DE MANEYROL

- RAPPEL SUR LES TRAVAUX ENVISAGES

Renforcement du chemin rural avec création d'une raquette de retournement sur la propriété, aménagement qui permettrait aux services publics dont le SIRTOM de collecter les ordures ménagères en toute sécurité.

Le propriétaire du terrain est prêt à vendre pour permettre cet aménagement. Le recours à un géomètre est impératif afin de définir les limites ainsi que la superficie de la bande de terrain à acquérir. A l'issue de ce bornage, un acte administratif sera rédigé afin d'entériner cette transaction.

AVANCEE DU DOSSIER

Monsieur Le Maire doit demander à la société GILMER un devis concernant les travaux de terrassement au niveau du chemin et du talus.

Monsieur MANIERE resterait, dans un premier temps, sur la création de 2 lots.

Le recul des 75 mètres imposé, actuellement, par le PLU et impactant cette parcelle sera revu au moment de l'élaboration du PLUI.

L'assemblée ne souhaite pas statuer pour le moment et attend de recevoir le chiffrage des travaux à réaliser.

ELECTIONS REGIONALE ET CANTONNALE

Elles se dérouleront successivement le 13 juin 2021 pour le premier tour et le 20 juin pour le second tour (s'il y a un second tour pour les élections cantonales).

Il y aura, donc, 2 bureaux de vote le même jour. Ce qui induit de doubler les effectifs, et de réfléchir à une organisation pour le dépouillement.

Vu le contexte actuel, ne serait-ce pas mieux d'installer les 2 bureaux de vote à la salle des fêtes ?

L'espace étant plus grand, elle permettrait de garantir une qualité de services pour nos concitoyens. Cette solution a été retenue par l'assemblée. Une demande devra être faite, au préalable, auprès de la préfecture.

MISE EN PLACE D'UN MIROIR RUE DE L'ANCIENNE FORGE

Le manque de visibilité nécessite la mise en place d'un miroir au niveau de la rue de l'ancienne forge. La rue n'est pas très large ce qui implique une implantation du miroir sans que celui-ci n'empiète trop sur le domaine public. Cette mise en place doit, aussi, être vue avec les riverains concernés.

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX – LE FRAYSSE

Il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien des chemins ruraux. Leur entretien ne fait pas partie des dépenses obligatoires de la commune.

Au vu des restrictions budgétaires de plus en plus drastiques, la commune n'est pas à même d'entretenir tous les chemins ruraux.

VACCINATION POUR LES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS

Le 1^{er} voyage a eu lieu le vendredi 19 mars, un second est prévu le vendredi 25 mars.

Monsieur Dumontet signale à l'assemblée qu'il a rencontré de grosses difficultés pour obtenir les 1^{er} rendez-vous. D'une part parce qu'il ne réussissait pas à avoir un interlocuteur mais aussi parce qu'il n'y avait pas suffisamment de vaccins pour fixer des rendez-vous dans les délais qui avaient été annoncés aux habitants de Pazayac.

NUISANCES SONORES AU NIVEAU DU PLATEAU DE DAUDEVIE

La fréquentation de cette route et la vitesse des véhicules qui l'emprunte engendrent une nuisance sonore quotidienne pour les riverains dès que les véhicules franchissent ce plateau.

Le département est conscient de ce problème.

Une solution est proposée pour amoindrir cette gêne : la mise en place d'un radar fixe afin de limiter la vitesse.

Il est recommandé aux riverains de contacter le département afin de faire part de cette nuisance.

PARTERRE - SALLE DES FETES

Différents devis ont été demandés :

- Un à l'entreprise MARSALÉIX

- Un à l'entreprise THIBAUT

Il est impératif que ce parterre soit terminé avant les élections.

Il a été convenu, à la majorité, de mixer un parterre de pouzzolane et de cailloux calcaire, ce qui viendra agrémente les différentes plantations.

SECURITE DEVANT L'ECOLE

Il est signalé qu'un parent d'élève a failli se faire accrocher par une voiture lors d'une sortie d'école.

Il est rappelé, à ce titre, que dans le cadre du plan Vigipirate, il est interdit de se stationner devant les écoles.

Les parents doivent aller se garer sur le parking, longer la salle des fêtes et passer par le grand portail pour déposer leurs enfants, à l'école maternelle. Monsieur Le Maire va contacter Madame La Directrice.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL - DAUDEVIE NORD

Monsieur Le Maire signale qu'un courrier va être adressé au commissaire enquêteur qu'il a souhaité choisir pour mener à bien cette enquête publique.

BORNAGE D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA FAMILLE PISTRE – DAUDEVIE NORD

La commune est conviée pour assister à un bornage d'un terrain privé jouxtant le domaine public.

TRAVAUX LOGEMENT SOCIAL

Les travaux ont bien avancé.

Fin des travaux : courant juin. Une location pourrait être envisagée pour l'été.

REMERCIEMENTS – BULLETIN MUNICIPAL

Remerciements pour la mise en œuvre du bulletin municipal à Cédric Vilatte, Gérard Damès et aux membres de la commission communication.

Fin de la séance à 22h30.